

ANNALES
DU
GROUPE NUMISMATIQUE
DE
PROVENCE



NUMERO SPECIAL
ROI RENÉ

XXIII
AIX-EN-PROVENCE
2008 - [2010]

Le monnayage du roi René en Provence

Plusieurs illustres numismates et archivistes marseillais se sont intéressés au monnayage du roi René: Adolphe Carpentin¹, Joseph Laugier², Louis Blancard³. Mais pourquoi revenir sur un tel sujet après la belle monographie d'Henri Rolland sur les *Monnaies des comtes de Provence* ?⁴ En 1988, j'avais eu l'occasion d'attirer l'attention sur une monnaie inédite du roi René, et, deux ans plus tard, en me fondant sur cette découverte, je présentais quelques "Observations sur la chronologie du monnayage du roi René" qui apportaient des correctifs à la chronologie proposée par Rolland. En 1993, j'ai légèrement complété ces observations en me fondant sur le bel ouvrage de Christian de Mérindol sur l'héraldique du roi René⁵. En 1996, j'ai repris globalement la question de la chronologie de ce monnayage, puis j'ai signalé (1999/2000) la découverte d'un type monétaire qui n'était jusque là connu que par les textes et enfin (2002/2004), quelques nouvelles variantes. A l'occasion du sixième centenaire de la naissance du « bon roi René », il m'a semblé opportun de proposer aux Provençaux et à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de cette belle terre une nouvelle synthèse sur son monnayage en me fondant sur la découverte de types monétaires inconnus de Rolland, sur une confrontation plus méthodique et plus rigoureuse des documents connus et des pièces retrouvées, et, enfin et surtout, sur l'exploitation systématique des données de l'héraldique. Je commencerai donc par un bref rappel historique qui fixera le cadre du monnayage du roi René en Provence, auquel je me limiterai⁶. Nous verrons ensuite comment l'héraldique du roi René a évolué en fonction des événements historiques. Nous n'aurons plus alors qu'à confronter l'histoire et l'héraldique à la numismatique pour classer et décrire son monnayage.

¹ Voir *Revue numismatique* 1860, p. 43-56 et pl. II-III; p. 214-220 (magdalon) et pl. X; 1861, p. 45-52 et pl. III; 1863, p. 258-269 et pl. XII (coronat).

² 1880 ; 1882, et 1884.

³ 1899.

⁴ Rolland 1956. Voir aussi sa notice de 1923 (Grand blanc de René d'Anjou).

⁵ *Le roi René et la seconde maison d'Anjou. Emblématique Art Histoire*, Le Léopard d'Or, Paris 1987.

⁶ Pour les monnayages de René dans ses duchés de Bar et Lorraine, en Italie et en Catalogne, voir Laugier 1860, 1861 et 1863. Pour le monnayage italien, J. Pournot-Bouvry, "Les monnaies angevines frappées au royaume de Naples (XIIIe - XIVe siècle) dans les collections du Cabinet des monnaies et médailles de Marseille", *Glaux* 7, Ermanno A. Arslan Studia Dicata, Milano 1991, 685-710 (en particulier 704-8) et sa nouvelle contribution dans le présent numéro.

Le roi René est le second fils de Louis II, duc d'Anjou, comte de Provence et prétendant au royaume de Naples et de Sicile en tant qu'héritier de son père Louis Ier, frère du roi de France Charles V, fondateur de la seconde maison d'Anjou, qui avait été désigné comme héritier par la reine Jeanne, comtesse de Provence et de Piémont, reine de Naples et, nominalement, de Sicile et de Jérusalem⁷. René est né le 14 janvier 1409 à Angers. À la mort de son père Louis II (1417), il est investi du comté de Guise et sa mère Yolande d'Aragon négocie pour lui, avec son grand-oncle le cardinal Louis de Bar, l'héritage du duché de Bar, et, avec Charles II de Lorraine, qui n'avait pas lui non plus de fils, la main de sa fille Isabelle. Louis de Bar adopte son petit neveu et, par le traité de Foug (20 mars 1419) conclu avec Charles II, prépare l'avènement de René en Lorraine: Charles II accorde la main d'Isabelle à l'héritier du duché de Bar à condition que, s'il mourait sans enfant mâle, le duché passerait après Isabelle à sa seconde fille Catherine. Le mariage de René et Isabelle est célébré à Nancy le 24 octobre 1420. Mais Antoine, comte de Vaudémont, neveu de Charles II, proteste et revendique la Lorraine comme fief masculin (réservé à un héritier mâle). La noblesse lorraine déclare que la coutume du duché ne reconnaît pas la masculinité du fief et repousse les prétentions d'Antoine. Charles II meurt le 25 janvier 1431 et la guerre éclate entre Antoine, soutenu par le duc de Bourgogne, et René, duc de Bar depuis 1420, soutenu par le roi de France Charles VII. Le 2 juillet 1431, René est blessé, battu et capturé à la bataille de Bulgnéville. Il connaît alors les geôles du duc de Bourgogne Philippe le Bon. En février 1432, il est enfermé dans la Tour neuve à Dijon. Les démarches et sollicitations d'Isabelle et Yolande permettent sa libération provisoire, en raison de la situation précaire du duché de Lorraine. Le premier avril 1432, René s'engage à se reconstituer prisonnier le 1er mai 1433. Il laisse en otages ses deux fils Jean et Louis, âgés respectivement de 6 et 5 ans, et livre quatre forteresses du pays de Bar et de Lorraine. René fiance sa fille Yolande à Ferry, fils d'Antoine de Vaudémont, ce qui permettra de

⁷ Pour cette partie historique, voir A. Lecoy de la Marche, *Le roi René: sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires d'après les documents inédits des archives de France et d'Italie*, deux volumes, Paris 1875 et 1879; M.L. Des Garets, *Un artisan de la renaissance française au XVe siècle. Le roi René 1409-1480*, Paris 1946 [rééd. 1980]; J. Levron, *La vie et les mœurs du bon roi René*, Paris 1953; *Le roi René en son temps*, exposition au musée Granet, Aix-en-Provence 1981; N. Coulet, A. Planche et F. Robin, *Le roi René. L'écrivain, le prince, le mécène, le mythe*, Aix-en-Provence 1982; Jean Favier, *Le roi René*, Paris 2008; J.M. Matz – E. Verry, *Le roi René dans tous ses Etats*, Paris 2009.

résoudre la question Lorraine: René II, fils de Ferry et Yolande, sera amené à régner sur la Lorraine. Le 24 avril 1434, l'empereur Sigismond reconnaît les droits de René qui a rétabli par la diplomatie une situation militairement compromise. Le 12 novembre de la même année, son frère Louis III meurt à Cosenza en Calabre: René hérite du duché d'Anjou, du comté du Maine et des comtés de Provence, Forcalquier et (nominalement) de Piémont; il est aussi adopté par la reine de Naples Jeanne II (petite-nièce de Jeanne de Naples) et devient donc, après son frère, son héritier. Mais à la Noël Philippe le Bon rappelle René à son engagement. Comme il ne peut payer une rançon exorbitante d'un million d'écus d'or, René, fidèle au code chevaleresque de l'honneur, respecte sa parole: il regagne Dijon et la Tour neuve, dénommée à cause de lui Tour de Bar, le premier mars 1435. Par suite du décès de Jeanne II le 2 février, il venait d'hériter des royaumes ou des prétentions aux royaumes de Sicile (y compris Naples), Jérusalem et Hongrie. Le royaume de Jérusalem était associé à celui de Sicile depuis Charles 1er d'Anjou et la Hongrie était passée aux comtes de Provence de la première maison d'Anjou par le mariage de Charles II avec Marie de Hongrie, fille d'Étienne V; Jeanne II en avait récupéré les droits en tant qu'héritière de Charles de Duras. Mais René devra négocier longtemps sa libération, qui ne sera obtenue que le 28 janvier 1437, au prix de 400.000 écus d'or.

Libéré, René arrive en Provence en novembre 1437. Il y réunit des troupes et resserre ses liens avec Gênes en vue d'une expédition militaire dans le royaume de Naples. Son compétiteur Alphonse d'Aragon revendiquait cette couronne parce que Jeanne II l'avait adopté avant Louis III. Dès avril 1435, Alphonse avait lancé une expédition militaire à partir de la Sicile; il avait été vaincu devant Gaète par la flotte génoise et milanaise (5 ou 6 août plutôt que le 4) et avait été fait prisonnier par le duc de Milan Philippe Marie Visconti. Ce dernier avait même signé le 21 septembre 1435 une alliance de soixante ans avec la Maison d'Anjou. Mais, dès le 8 octobre, Philippe Marie Visconti libérait Alphonse, lui livrait Gaète et décidait de ne laisser aucun autre que lui s'emparer du royaume de Sicile. La reine Isabelle, qui avait été désignée par son mari lieutenant - général et s'était embarquée à Marseille avec son second fils Louis, arrive devant Naples le 18 octobre 1435 et fait son entrée triomphale dans la ville le 25. Mais Alphonse arrive à Gaète le 2 février 1436.

À l'origine, René avait l'appui du pape Eugène IV qui considérait le royaume de Naples comme un fief de l'Église et embrassait la cause française et angevine pour obtenir en retour l'appui du roi de France et de la maison d'Anjou dans le conflit qui l'opposait au concile de Bâle. René embarque à Marseille le 12 avril 1438, entre à Gênes, son alliée, le 15 et

arrive à Naples le 19 mai. Il charge Jacques Caldora de contenir les attaques des Aragonais qui s'étaient emparés des forteresses de Castel-Nuovo et Castel dell' Ovo. Les Angevins connaissent d'abord quelques succès. Mais Jacques Caldora meurt le 18 novembre 1439 et le trop chevaleresque (et trop pauvre!) René va devoir céder. Après une expédition malheureuse dans les Pouilles, et de nombreuses défections, il est bloqué à Naples. Ni Gênes ni le pape ne l'aideront vraiment. En novembre 1441, le siège de Naples est déclaré. En juin 1442, les Aragonais s'infiltrèrent dans la ville par l'acqueduc, comme l'avait fait le général byzantin Bélisaire contre les Goths. René a tout juste le temps de se réfugier à Castel-Nuovo et deux galères génoises arrivées le 3 juin lui permettent de s'enfuir. Il est bien reçu à Florence, où le pape lui donne une nouvelle bulle d'investiture et où il reste jusqu'à l'automne. Mais, comme il ne peut y réunir une armée, il regagne la Provence par Marseille (octobre 1442).

Isabelle de Lorraine meurt le 23 février 1453 et dès le 26 mars, René laisse le duché de Lorraine à son fils Jean d'Aragon; il épousera Jeanne de Laval le 10 septembre 1454. C'est à cette occasion qu'auraient été créés les fameux calissons d'Aix. Une occasion se présente de reconquérir le royaume de Naples. Les Florentins, et en particulier les Pazzi, demandent à René de les aider contre la ligue constituée par Gênes, Venise et Naples et René pense obtenir en échange une aide pour la reconquête de Naples. Mais l'accord de Tours du 11 avril 1453 entre Florence, Milan, la France et l'Anjou ne stipule pas de concours actif pour cette reconquête ! Le dauphin Louis propose lui aussi ses services pour gagner Gênes à la cause française. À l'été 1453, René passe en Italie et guerroye dans la plaine du Pô pour le compte des Florentins. Mais l'hiver approche. Le duc de Milan regagne sa capitale et René se replie à Crémone et Plaisance; les Florentins, rassurés sur leur propre sort, refusent à René argent, quartiers d'hiver et soutien pour la reconquête de Naples. René se sent dupé par Milan et Florence; il quitte Plaisance le 3 janvier 1454 et traverse les Alpes pour rentrer à Aix le 9 février. Ce départ sera interprété comme une trahison par ses alliés Italiens.

Son fils Jean de Calabre fera deux nouvelles tentatives en s'appuyant sur Gênes, redevenue favorable aux Angevins, mais sa tâche sera rendue impossible par l'entrée du Pape et de Naples en 1455 dans la ligue constituée par Milan, Venise, Florence et Bologne. Jean rentre en Lorraine à la fin 1455 ou au début 1456. En 1458, le roi de France Charles VII le renvoie à Gênes. La mort d'Alphonse le 27 juin 1458 change la situation: le roi aragonais laisse un bâtard qui avait été légitimé par Eugène IV (Ferrand / Ferdinand), mais que le nouveau pape Calixte III dit ne pas vouloir reconnaître. Mais Calixte III meurt à son tour et l'élection de Pie II

le 19 août 1458 affaiblit la position des Angevins. Soucieux de l'unité des Italiens face au péril turc et peu favorable aux Français, le nouveau pape reconnaît Ferrand Ier comme roi de Naples et l'investit le 27 novembre 1458, malgré les multiples protestations de René. Mais des seigneurs napolitains appellent René, qui envoie un corps militaire commandé par Jean de Calabre. Ce dernier, à partir de juin 1459, arme une flotte à Gênes et prend la mer le 4 octobre. Avec l'aide de ses alliés napolitains, il reprend une bonne partie des Pouilles et des Abruzzes. L'alliance avec le prince de Tarente Gian Antonio del Balzo Orsini lui permet de battre monnaie à Lecce (frappe de 'mauvais carlins' au nom de René). Jean triomphe de Ferrand à Sarno le 7 juillet 1460. Mais l'intervention du pape ne lui permet pas d'exploiter ce succès et il laisse échapper son adversaire, aidé par les Milanais. À l'inverse, ni Florence ni Venise ne veulent intervenir en sa faveur et Gênes rompt avec les Français et les Angevins. Jean et ses alliés napolitains sont définitivement vaincus par Ferrand le 18 août 1462 à Troia en Capitanate. Abandonné, Jean se retire à Ischia en 1463 et espère recevoir du secours de la France. Mais Louis XI l'abandonne et, après quelques efforts désespérés, Jean rentre en Provence, puis en Lorraine (printemps 1464).

À partir de 1466, les deux grandes affaires qui occuperont René seront d'une part la Catalogne, de l'autre, les relations avec le roi de France et le duc de Bourgogne. La Catalogne s'était soulevée contre le roi d'Aragon Jean II; l'infant de Portugal don Pedro appelé pour le remplacer étant mort, les Catalans offrent la couronne à René, petit-fils de Jean Ier par sa mère Yolande, à la fin de 1466. René l'accepte et envoie une expédition militaire commandée par Jean de Calabre, nommé lieutenant - général (1467). Jean remporte des succès, prend Girone et arrive à Barcelone; mais il y meurt subitement d'une fièvre pestilentielle le 16 décembre 1470. Son fils Nicolas prend alors le commandement, mais il subit des revers et doit rentrer en Provence⁸.

Louis XI, craignant une alliance des ducs de Bretagne, de Nemours, de Bourbon, de Bourgogne et d'Anjou contre lui, cherche à resserrer ses liens avec René. Le 26 mars 1466, à Saumur, René se soumet à Louis XI, qui obtient un peu plus tard l'hommage de Jean de Calabre, moyennant un appui militaire en Aragon. Un mariage est projeté depuis le 27 novembre 1461 entre Nicolas d'Anjou, fils de Jean (né en 1448) et la fille de Louis XI Anne de France. Le traité prévoyant ce mariage est signé le 1er août

⁸ Sur la campagne de Catalogne, voir Don J.E.M. Ferrado, "Nueva vision y sintesis del gobierno intruso de Renato de Anjou", *Discursos leídos en la real academia de buenas letras de Barcelona*, Barcelone 1941. Pour les monnaies frappées au nom de René, voir la contribution de J. Bouvry dans ce même numéro.

1466 et Nicolas reçoit au moment des fiançailles le comté de Pézenas. Mais, irrité par la duplicité de Louis XI qui n'accorde pas tout le soutien militaire prévu en Catalogne et qui reprend le comté de Pézenas un mois seulement après la mort de Jean (14 janvier 1471), Nicolas passe dans le camp de Charles le Téméraire en mars 1472. Par le traité d'Arras (25 mai 1472), Charles le Téméraire lui accorde la main de sa fille Marie de Bourgogne. Les deux jeunes gens échangent une promesse écrite le 13 juin. Mais le 5 novembre, le Téméraire renonce au mariage. Nicolas rentre en Lorraine où il meurt subitement (peut-être empoisonné) le 27 juillet 1473. Se sentant menacé, Louis XI installe dès 1473 des garnisons en Anjou et Barrois. René prend des dispositions testamentaires (testament rédigé à Aix le 22 juillet 1474) qui donnent le duché de Bar (lié à la Lorraine) à René II, son petit-fils par sa fille Yolande, le duché d'Anjou et le comté de Provence à Charles d'Anjou, comte du Maine, son neveu (fils de son frère Charles du Maine). Mais il envisage, ou feint d'envisager, une session de la Provence à la Bourgogne. Louis XI réagit alors vigoureusement. Considérant qu'il peut hériter comme neveu de René, il saisit les duchés de Bar et d'Anjou et demande au Parlement de Paris le 6 mars 1476 la mise en accusation de son oncle. Il triomphe lors de l'entrevue de Lyon en mai 1476: René accepte de rompre avec Charles le Téméraire et reçoit de Louis XI une pension de 60 000 écus. Louis XI rend les duchés sur la promesse de la réunion de la Provence à la France après la mort de Charles du Maine, sans héritier. Le Téméraire meurt devant Nancy le 7 janvier 1477 en combattant René II, duc de Lorraine, petit-fils de René. René meurt à Aix le 10 juillet 1480. Son successeur Charles III décède à Marseille le 11 décembre 1481; son testament daté du 10 décembre désigne comme héritier Louis XI et non René II de Lorraine. La Provence sera unie à la France.

Héraldique

Dans le long règne de René, Christian de Mérindol distingue quatre périodes⁹:

1) 1420-1435 (fig. 1).

René d'Anjou est duc de Bar, puis aussi de Lorraine. Aussi son écu habituel est-il écartelé aux 1 et 4 d'Anjou moderne (duché)¹⁰, aux 2 et 3 de

⁹ L'ouvrage cité plus haut (n. 5) nous servira de base pour toute cette seconde partie. Mais nous n'en retiendrons que ce qui sera directement utile à notre propos.

¹⁰ D'azur semé de fleurs de lis d'or à la bordure de gueules.

Bar¹¹, avec sur le tout l'écusson de Lorraine¹². On notera parfois une variante pour les armes d'Anjou moderne: trois lis posés 2 et 1, c'est-à-dire l'écu de France moderne (celui de Charles VII), à la place du semé de lis¹³.

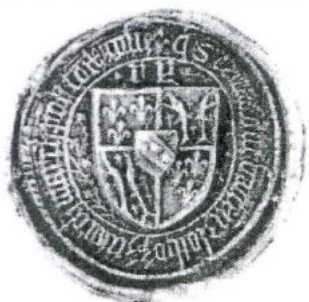


Fig. 1 Contre-sceau (1432)



Fig. 2 Sceau (avant 1448)

2) 1435-1453 (fig. 2).

René a hérité des royaumes (ou des prétentions aux royaumes) de Hongrie, de Sicile (Naples) et de Jérusalem. Aussi son écu est-il à six quartiers (coupé de 1 et parti de 2) portant en chef tiercé de Hongrie¹⁴, d'Anjou ancien¹⁵ et de Jérusalem¹⁶; en pointe, tiercé d'Anjou moderne, de Bar et de Lorraine. Soit les trois royaumes (Anjou ancien représente le royaume de Sicile [Naples] donné au fondateur de la première maison d'Anjou, Charles Ier, frère de saint Louis) et les trois duchés.

3) 1453-1466 (fig. 3).

René ayant remis le duché de Lorraine à son fils Jean, son écu ne compte plus que cinq quartiers: en chef, les trois royaumes de Hongrie, de Sicile (Anjou ancien) et de Jérusalem; en pointe, les deux duchés d'Anjou et de Bar. René décrit lui-même cet écu dans le *Cœur d'amour épris*¹⁷:

«Lequel escu estoit en chief de trois royaumes, parti de Hongrie, de Sicile et de Jérusalem. Et en pié aussi de deux duche. C'est assavoir d'Anjou et du Bar. Et pour Hongrie, estoit fessé de huit pieces d'argent et de gueules. Pour Sicile, d'azur semé de fleurs de lis d'or à ung râteau de gueules. Et pour Jérusalem, d'argent à une croix d'or potencée et

¹¹ D'azur semé de croisettes recroisetées, au pied fiché d'or à deux bars adossés de même.

¹² D'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent.

¹³ Mérindol, *op. cit.*, p. 57 et n. 7a.

¹⁴ Fascé d'argent et de gueules de huit pièces.

¹⁵ D'azur semé de fleurs de lis d'or au lambel de trois pendants de gueules en chef.

¹⁶ D'argent à la croix potencée d'or cantonnée de quatre croisettes du même.

¹⁷ Cité par Mérindol, *op. cit.*, p. 63.

quatre croix d'or dedans les quatre quartiers. Et pour Anjou, d'azur semé de fleurs de lis d'or à une bordure de gueulles. Et pour Bar, d'azur à deux barres d'or semé de croisettes croisetées d'or au pau fichié».

Toutefois, sur la chape de l'ordre du Croissant et sur un sceau daté de la période 1464-1467, l'écu d'Anjou ancien (= royaume de Sicile) est représenté par trois fleurs de lis posées 2 et 1 (= France moderne)¹⁸.

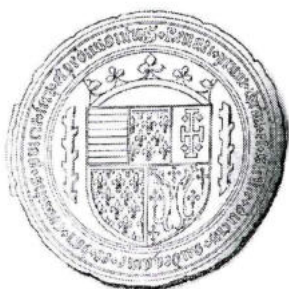


Fig. 3 Sceau (1460-1466) Fig. 4 Empreinte de matrice (1466-1480)

4) 1466-1480 (fig. 4).

René a accepté la couronne d'Aragon. Aussi place-t-il l'écusson d'Aragon (d'or à quatre pals de gueules) en cœur sur son écu à cinq quartiers. Il conservera cet écu jusqu'à sa mort.

Numismatique

H. Rolland (désormais abrégé en R. dans les références aux monnaies) avait classé le monnayage du roi René en trois grandes périodes:

- une première série, de type provençal (1434 à 1455/1457), avec le sol coronat (R. 114 et 115), le quaternal (R. 116) et le patac (R. 117);
- une seconde série, de type français (1455/1457 à 1475), avec le florin ou demi-ducat (R. 118), le grand gros (R. 119), les parpaïolles (R. 120-121, 123, 125, 127-129) et demi-parpaïolles (R. 122, 124, 126, 130);
- une troisième série à la croix double d'Anjou, dite de Lorraine (1476-1480), avec le magdalon (R. 131-132), le grand gros (R. 133), le gros (R. 134-135), le demi-gros (R. 136-139), le quart de gros (R. 140), le patac

¹⁸ Mérindol, *op. cit.*, p. 63-64 n. 47; p. 132 (qui rapproche ces représentations du vitrail de la collégiale Saint-Pierre de Bar associant les armes de Louis XI, du roi René et de Jean de Calabre [1463-1464]) et pl. XLIV. Mérindol y voit le signe d'un rapprochement politique avec Louis XI.

(R. 141) et le denier (R. 142). Globalement, la distinction en trois périodes posée par Rolland à partir de la typologie des monnaies est valide, au moins pour les monnaies blanches et les monnaies d'or. Mais il faut regarder les choses de plus près et compléter ce tableau.

1. Première période : monnayage de type provençal (1434-1455)

Pour les premières années du règne, c'est toujours Charles Jacques Jacobi) de Pistoia qui est maître de la Monnaie de Tarascon. Il avait été nommé à vie par lettres du 21 octobre 1411¹⁹ et, malgré diverses malversations, conserva ses fonctions jusqu'en 1439 ou au début de 1440, mais en tout cas avant le 24 mars 1440²⁰. Mais une requête des Etats de Provence atteste en 1442 une innovation importante, puisqu'elle mentionne *Las siclas de las monedas* (« les sicles = ateliers des Monnaies). Ce pluriel implique l'existence de plusieurs ateliers, en l'occurrence Aix et Tarascon. Leurs produits seront distingués par des différents: A ou point secret sous le A pour Aix; absence de différent, puis point secret sous le T et finalement tarasque pour Tarascon.

Cette requête mentionne un projet d'affaiblissement de la monnaie,²¹ mais ne donne aucune indication sur les espèces frappées. Mais il y a tout lieu de penser que le premier monnayage de René est de style provençal, en continuité typologique avec celui de ses prédécesseurs. Rappelons succinctement ce qu'était ce système, évidemment non décimal ! Le système provençal était fondé sur les monnaies de compte suivantes :

- le florin (d'or) valant 12 gros ;
- le gros (d'argent) ou sol coronat valant 16 deniers provençaux (ou 12 deniers tournois du royaume de France puisque le denier provençal valait au début du XVème siècle $\frac{3}{4}$ de denier tournois) ;
- le denier (de billon)
- l'obole ou demi-denier.

Dans les faits, à côté du florin d'or, du gros d'argent et du denier de billon, les autres monnaies usuelles à l'avènement de René étaient le quaternal ou quart de gros (valant 4 deniers provençaux) et le pata ou patac, double denier provençal.

Dans les faits, à ce jour, on n'a retrouvé aucune monnaie d'or attribuable à cette première partie du règne du roi René et donc H. Rolland n'en mentionne aucune pour cette première période, ce qui peut surprendre: pendant une vingtaine d'années on n'aurait pas frappé de

¹⁹ Rolland 1956, p. 175.

²⁰ Rolland 1956, p. 182.

²¹ Rolland 1956, p. 182-183.

monnaie d'or en Provence. Un livre de changeur, qui mentionne aussi un sol coronat dont nous reparlerons, apporte un élément nouveau²². En effet, il mentionne en deux endroits différents le florin au nom de Louis (Louis II ou Louis III: R. 107; 108; 112). Dans le second passage, il présente un dessin exact et du type et de la légende du florin au nom de Louis (R. 107 ou 112), en précisant qu'il y en a d'un poids de 2 d(eniers). 6 gr(ains). (= 2,87 g. au marc de France) au titre de 23 carats, et d'autres à 2 d. 3 gr. (= 2,71 g. au marc de France) à 22 carats; dans le premier passage, après avoir décrit une parpaïolle et la demie correspondante (voir plus loin), le registre écrit que "ledit seigneur" (= René) fit faire des florins aux pays de Bar et Lorraine; il en rappelle le poids (théorique): 2 d. 18 gr. (= 3,51 g. au marc de France), et le titre (23 carats); puis il dit explicitement que le roi René a fait faire des florins de ce type (c'est-à-dire au nom de Louis !)²³, pesant 2 d. 3 gr. à 23 carats. Mais son dessin n'est pas identique à celui du f° 82v : d'une part, il ne porte pas, à gauche de Jean-Baptiste, le lis sous lambel caractéristique des florins de Jeanne, puis de Louis II et Louis III. D'autre part, on y lit une autre légende:

+ LVDOVIC' D GRA REX IhLM SI . (ponctuation par trois points, sauf le point final); R/ S : IOhAN - NES : BATITA

À la différence de celles du florin dessiné au f° 82v, ces légendes ne correspondent pas aux florins au nom de Louis qui nous sont parvenus et, comme assez souvent dans ce registre, sont fautives. Mais il faut supposer que ces florins posthumes (à retrouver) avaient une titulature différente. Si l'on suit l'évolution du florin provençal, à partir de la convention du 8 mai 1414, ceux de Louis II sont taillés à 81 au marc: ils doivent donc peser en théorie 2,75 g. (au marc de la Cour pontificale: Rolland, p. 177). Ce poids est abaissé sous Louis III, par l'ordonnance du 27 janvier 1420, à 2,72 g. (81 3/4 au marc; Rolland, p. 180). Or l'ordonnance du 20 novembre 1455 dont nous parlerons plus loin prévoit la frappe de florins (non retrouvés... ou non frappés?) de 96 au marc (2,328 g. s'il s'agit encore du marc de la Cour pontificale) à 17,5 carats²⁴. Le florin mentionné dans le livre de changeur s'inscrit bien dans l'affaiblissement progressif du florin provençal depuis le début du XVe siècle, mais il serait meilleur que celui prévu le 20 novembre 1455, et donc antérieur ? On peut donc supposer, à partir de ce témoignage explicite et difficile à contester, qu'on a frappé en Provence au début du règne de René des florins affaiblis au type et au

²² Ce registre est conservé à la Bibliothèque nationale de France : manuscrit nouv. Acq. Fr. 471 ; voir f° 70v = p. 140 et f° 82 v = p. 164.

²³ Comme pour les parpaïolles dont nous reparlerons plus loin, le changeur se trompe en parlant de Bar et Lorraine, alors que son dessin reproduit bien le florin provençal.

²⁴ Rolland 1956, p. 180.

nom de Louis; mais ces florins sont encore à différencier de ceux de Louis par un examen du titre et du poids, voire des légendes. Un tel monnayage posthume doit d'autant moins surprendre que René est prisonnier du duc de Bourgogne jusqu'au 28 janvier 1437 et qu'il n'arrive pour la première fois dans son comté de Provence qu'en novembre 1437. Dans ces conditions, on peut même se demander si la frappe des sols coronats au nom de Louis (R. 113) n'a pas continué au début du règne de René. Cette supposition, certes gratuite, pourrait expliquer l'apparition tardive (1453) des sols coronats au nom de René.

Ce sol coronat est lui aussi mentionné dans le registre dont nous venons de parler et on en connaît des exemplaires frappés à Aix (différent, A ; R. 114, fig. 5) et à Tarascon (R. 115, fig. 6), qui portent au droit un champ parti de Hongrie et d'un coupé d'Anjou moderne et de Bar, et au revers un champ parti de Jérusalem et d'Anjou ancien (Sicile), c'est-à-dire les trois royaumes et deux duchés, Anjou et Bar, mais non Lorraine.

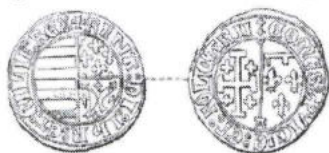


Fig. 5 Sol coronat, Aix

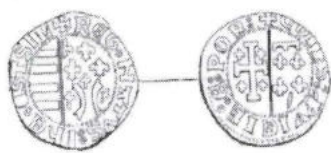


Fig. 6 Sol coronat, Tarascon

Cette absence de l'écu de Lorraine n'a pas échappé à Mérindol qui, en rapprochant cette monnaie de deux sceaux et d'un contre-sceau des années 1460 et en étudiant la partie du registre de changeur où elle figure, la place dans sa troisième période (1453-1466).²⁵ Mais Mérindol n'a pas pris en compte l'ordonnance du sénéchal Tanneguy du Châtel en date du 20 novembre 1455 sur laquelle nous reviendrons.²⁶ Le sol coronat de type et système provençal²⁷ a donc dû être frappé entre le 26 mars 1453 et le 20 novembre 1455. Ce court laps de temps (avec aussi les difficultés financières de l'époque) explique sa rareté. Avant 1453, les Provençaux se contentaient probablement des sols coronats de Jeanne, Louis II et Louis III, émis en grand nombre, que l'on trouve très fréquemment.

²⁵ Mérindol, p. 67-68. La partie du registre où il est question du sol coronat (f°99r = p. 197) semble postérieure à 1453. Il y est précisé que ce sol a un titre de 6 deniers et qu'il est taillé à 144 au marc (12 s. de taille). Malheureusement, le nom de la ville où il a été frappé est laissé en blanc; mais le dessin renvoie au sol de Tarascon (R. 115) plutôt qu'à celui d'Aix (R. 114).

²⁶ Margoty, notaire à Tarascon, registre 88, f° 87; transcription de Charles Mourret publiée par Blancard; analyse (incomplète) de Rolland 1956, p. 184-185.

²⁷ Selon ce registre de change mentionné n. 22, le sol coronat était taillé à 144 au marc pour un titre de 6 deniers.

Quant aux billons noirs, ainsi dénommés à cause de leur couleur par opposition avec les billons blancs (le billon est un alliage contenant une certaine proportion d'argent : si cette proportion est assez forte - 30 à 50 % - la monnaie garde la couleur blanche de l'argent, plus ou moins grisée ; si le taux d'argent tombe en dessous de 10 à 20 %, l'alliage prend une couleur sombre et on a l'impression d'un bronze foncé), petites divisionnaires du sol coronat, ils comptent non pas deux valeurs comme on le croyait à l'époque d'H. Rolland, mais quatre, conformément à l'édit de 1455 déjà cité et dont nous reparlerons. En effet, en sus du quaternal ou quart de gros valant quatre deniers (R. 116, fig. 7), dont je connais à ce jour au moins sept variétés, ce qui confirme la longue durée de frappe de cette monnaie, et du patac, plus rare, mais dont toutes les variétés n'ont pas encore été répertoriées (R. 117, fig. 8), il faut ajouter les deux divisionnaires inférieures mentionnées dans l'édit de 1455 : le coronat reforciat et le petit denier.

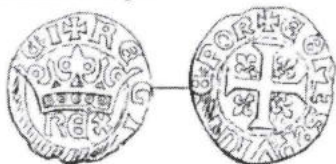


Fig. 7 quaternal

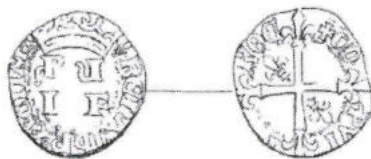


Fig. 8 patac

Pour le quaternal, comme pour le denier, il faut distinguer deux variétés fondamentales, probablement liées: avec ou sans la titulature de Forcalquier. En effet, ce que l'on appelle la Provence comprenait en fait deux comtés : le comté de Provence proprement dit avec pour capitale Aix et le comté de Forcalquier (la Provence au-delà de la Durance), avec en plus les terres adjacentes (Marseille, Arles). Mais seule une étude du titre et du poids de ces monnaies sur un nombre d'exemplaires statistiquement significatif permettra peut-être d'établir une chronologie relative.

Quant au patac, dont Rolland répertorie deux variétés qui portent un lis en début de légende au droit (R. 117, p. 245), il se rapproche par ce différent, comme le remarque incidemment Rolland lui-même (p. 250), de certaines parpaïolles frappées à Aix sur lesquelles nous reviendrons (R. 128). Il est donc chronologiquement associé à une monnaie de la seconde période. Mais d'autres variétés sont certainement antérieures.

Le coronat reforciat ou roberton, qu'on ne connaissait que par l'édit de 1455, a été retrouvé et publié par mes soins en 1999 (poids, 0,71 g pour un poids théorique de 0,86). Il reprend le type traditionnel (cf. Robert et Jeanne) du lis sous une couronne (fig. 9). J'en connais maintenant un second exemplaire, assez beau mais malheureusement ébréché (0,51 g).

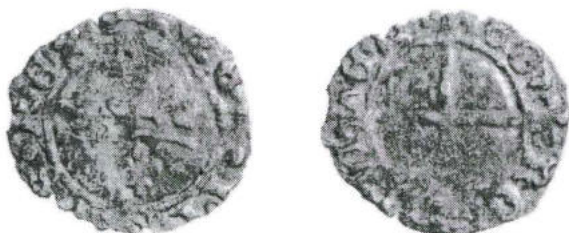


Fig. 9 coronat reforciat

Quant au petit denier, probablement aligné sur les petits deniers d'Avignon, lui aussi d'une typologie traditionnelle (lis sous un lambel au droit, croix cantonnée de quatre croisettes à la manière de la croix de Jérusalem au revers, comme pour les deniers de Jeanne R. 101) et dont j'avais publié le premier exemplaire en 1988, j'en possède aujourd'hui 9 exemplaires variés dont le poids, à l'exception d'un exemplaire alourdi par une grosse concrétion d'oxydation, s'étale de 0,41 à 0,65 g pour un poids théorique de 0,71 g²⁸. Comme pour le quaternal, je distingue deux types principaux : avec ou sans la titulature de Forcalquier, et le nombre important de variantes que j'ai maintenant répertoriées prouve qu'en dépit de sa grande rareté ce petit denier a été frappé durant une assez longue période.

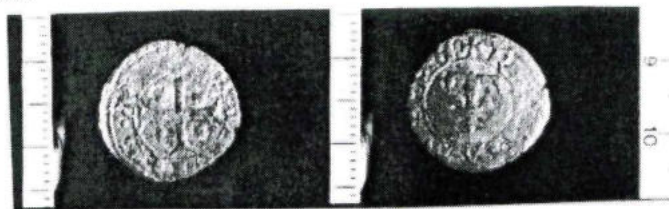


Fig. 10 Petit denier provençal

Résumons nos premières conclusions sur les monnaies traditionnelles du système provençal: le sol coronat appartient à une période comprise entre le 26 mars 1453 et le 20 novembre 1455 et il n'y aurait donc eu aucune frappe de monnaie blanche au nom de René avant 1453. Le quaternal, le patac et le denier ont pu être frappés depuis le début du règne de René jusqu'à l'introduction du type final à la croix d'Anjou dont nous reparlerons; le patac retrouvé (au lis) est postérieur au 20 novembre 1455.

*liget
reforciat*

²⁸ J'ai cédé un exemplaire en double et j'en connais trois autres trop oxydés et courts de flan pour pouvoir être classés.

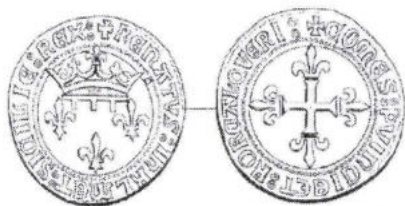
2. Deuxième période : monnayage de type français pour l'or et l'argent ; continuation du système provençal précédent pour le billon noir (1455-1475)

Pour cette deuxième période, il faut partir de la fameuse ordonnance du 20 novembre 1455 déjà plusieurs fois mentionnée. Le sénéchal Tanneguy du Châtel y décrit pour le nouveau maître de l'atelier de Tarascon Jean Nicolay d'Avignon les espèces qu'il doit frapper: le ducat (aligné sur le système français de l'écu) et le florin d'or; le grand gros, le gros, le demi-gros²⁹, le quaternal ou sixain noir, le patac, le denier provençal ou roberton et le petit denier. Le grand gros taillé à 61 1/4 au marc (3,64 g.) au titre de 10 d. 22 gr. ne peut être, comme l'a bien vu Rolland (R. 119, fig. 11), que l'imitation du gros de roi créé par Jacques Cœur sous Charles VII, émis le 26 mai 1447.³⁰ Le rapprochement des dates incite à penser que c'est la seconde émission de ce gros de roi (du 16 juin 1455) qui a poussé René à copier ce monnayage en Provence: il marquait ainsi une solidarité politique, tout en trouvant son intérêt: le monnayage imité de celui de France pouvait évidemment, par confusion, circuler dans le royaume. De fait, on m'a montré un grand gros de René trouvé dans le trésor d'Uzès au milieu d'un grand nombre de gros de roi de Charles VII et Louis XI³¹. On peut donc supposer avec Rolland que cette ordonnance marque l'introduction du type français (nouveau) pour la grosse monnaie blanche.

²⁹ Cette pièce, curieusement, est omise dans l'analyse de Rolland. Il s'agit d'une monnaie au titre de 5 d. 10 gr. de titre, taillée à 128 au marc, avec un droit de seigneurie d'un quart de gros, et la même somme pour les gardes.

³⁰ Lafaurie 513, Duplessy 518, au titre de 927 millièmes pour un poids théorique de 3,599 g. (poids d'exemplaires de 3,25 à 3,50). Pour la seconde émission (Lafaurie 513a et Duplessy 518A), le titre est de 918 millièmes et le poids théorique de 3,547 g. Rolland donne pour René un poids d'exemplaire de 3,27 g.; les exemplaires du Cabinet de Marseille pèsent 3,33 et 3,38 g. Sur le livre de changeur déjà cité (F^o 100r = p. 199), ce "gros" est donné pour 2 d. 18 gr. de poids et 11 d. 8 gr. de loi; on y précise qu'à l'exception de la légende ces gros «sont de la marque de ceux du Roy de France faiz en lan mil IIII^e LXIII^e», mais le nom de la ville où ils ont été frappés est laissé en blanc. Sur ces grands gros, les armes d'Anjou ancien (royaume de Sicile) se confondent presque avec celles de France pour rendre l'illusion plus parfaite. Comme l'écrit Mérimond (p. 67 n. 79): «Entre les trois fleurs de lis et la couronne se glisse un lambel qui se confond parfois avec la base de la couronne, rendant ainsi plus discrète la brisure»; sur cette variante, voir A. de Longpérier, *Revue numismatique* 1860, pl. X, 12.

³¹ Exemplaire présenté par M. Cuer en décembre 1973, qui présente une variété non répertoriée par Rolland: + ° RENATVS D ° GRA ° IHRLM ° CICIL ° REX ° (point sous le A de Renatus) R/ + ° COMES ° PVINCIE ° ET ° FORCAQVERI ° (je n'ai pu voir s'il y avait un point sous le A de *Forcaqueri*).



Les espèces décrites par l'ordonnance du 20 novembre 1455 ne sont pas toutes identifiables, notamment le ducat, le florin, le gros et le demi-gros ; certaines de ces monnaies n'ont pas été frappées ou restent à découvrir. Mais on notera que les petites espèces dont la frappe est prescrite sont toutes provençales: les quaternaux ou sixains noirs (*quarti siue sexti nigri*), les patacs (*pataci*) ou doubles deniers, les deniers provençaux ou robertons (*denarii prouinciales siue Robertoni*). Seuls les petits deniers (*denarii parui*) ont une dénomination neutre; mais ils correspondent comme je l'ai dit plus haut au petit denier avignonnais. L'introduction d'une grosse monnaie blanche de type français n'a donc pas empêché la continuation du petit monnayage provençal, ce qui se comprend aisément: les provençaux ne pouvaient pas se passer de menue monnaie et les espèces frappées avant 1455 ne suffisaient pas. Cette distinction entre monnaie blanche de type français et monnaie noire de type provençal sera reprise par les rois de France après l'union de la Provence au royaume³². En clair, les quaternaux et patacs, ainsi que le coronat reforciat et le petit denier inédits que j'ai publiés, ont été frappés avant et après 1455, donc durant les deux premières périodes distinguées par Rolland. Ainsi s'explique le grand nombre de variétés du quaternal et même du denier longtemps inédit.

Le grand gros (*magnus grossus*), comme nous l'avons vu, a pu être frappé à partir du 20 novembre 1455, ou plus exactement, du premier décembre de la même année, date où Jean Nicolay prit effectivement la maîtrise³³. Mais il fut assez rapidement remplacé par Nicolas Grimaud d'Avignon, dont la première délivrance date du 10 avril 1456.³⁴ Cependant il n'est pas sûr qu'il faille rattacher à ce grand gros et à cette ordonnance une monnaie d'or unique (BN 2725), que Rolland pense être un demi-

³² Voir mon étude, "La spécificité provençale du monnayage royal en Provence après l'union à la couronne de France", *Annales du Groupe Numismatique de Provence* 3, 1988, p. 35-44.

³³ Arch. de Vaucluse, fichier Requin.

³⁴ Margoty, notaire à Tarascon, registre 76 bis, f° 54; transcription de Mourret publiée par Blancard p. 19-20, cité par Rolland p. 185.

ducat (R. 118, p. 184 ; fig. 12), et qui présente un même écu à trois lis sous un lambel. En effet, son type et son poids (1,69 g.) montrent clairement qu'il s'agit d'une imitation du demi-écu d'or français de Charles VII ou Louis XI (avant le 2 novembre 1475, date où apparaît l'écu au soleil) et elle doit se rattacher à l'une des émissions de parpaïolles dont nous n'avons malheureusement pas les ordonnances.



Fig. 12 demi-ducat ou demi-écu d'or

Reste donc pour cette deuxième période l'épineuse question des parpaïolles imitées du blanc à la couronne (dit douzain, mais qui valait dix deniers) du roi de France. Si l'on en croit Fauris de Saint-Vincent³⁵, leur frappe a commencé avant le 7 novembre 1457, puisqu'à cette date René donne un cours forcé aux parpaïolles de Tarascon (33 pour un écu d'or, 18 pour un florin du pape); et elle est postérieure à la fin du travail du graveur Pons Baille de Bollène (10 juillet 1456). Ces monnaies sont explicitement mentionnées dans l'accord que Nicolas Grimaud passa le premier avril 1458 avec le graveur de l'atelier de Tarascon Étienne Dandelot pour ce qui lui était dû antérieurement, jusqu'au temps de «l'ordonnance des parpalholes»³⁶ qui se sont substituées aux gros et demi-gros de l'ordonnance du 20 novembre 1455. Les parpaïolles apparaissent donc au plus tôt dans le second semestre 1456, et sûrement en 1457. Si l'on continue le parallèle avec le monnayage français de référence, on constate que Charles VII prescrit une quatrième émission du blanc à la couronne le 16 juin 1455, exécutoire le 26 juin 1456³⁷. On voit que les émissions provençales suivent de près les émissions royales. Du point de vue formel, Rolland (p. 186-188) a raison de les classer en trois types:

- celles qui portent l'écu d'Anjou ancien réduit à trois lis sous un lambel, comme sur le gros de roi (R. 120-121; demie, R. 122 ; fig. 17-18), frappées à Aix et à Tarascon;
- celles qui portent le véritable écu d'Anjou ancien, c'est-à-dire semé de lis sous un lambel (R. 123, 125, 127 et 128 pour la parpaïolle; R. 124 et 126 pour la demie ; fig. 15-16), frappées à Aix et Tarascon;

³⁵ Aix, musée Arbaud, ms. MQ 457, 6ème mémoire de Fauris de Saint-Vincent, qui ne donne pas sa référence (cité par Rolland, p. 186 n.4).

³⁶ H. Lansoti, notaire à Tarascon, brèves de 1458, f° 173, cité par Rolland, p. 186.

³⁷ Lafaurie 514c ; Duplessy 519C (poids théorique 3,02 g.).

- celles qui portent un écu à cinq quartiers, frappées, semble-t-il, uniquement à Tarascon (R. 129; demie R. 130 ; fig. 13-14).



Fig. 13 Parpaïolle



Fig. 14 Demi-parpaïolle

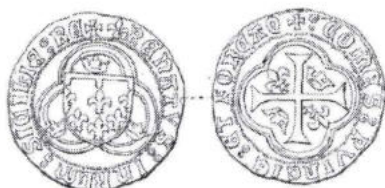


Fig. 15 Parpaïolle



Fig. 16 Demi-parpaïolle



Fig. 17 Parpaïolle

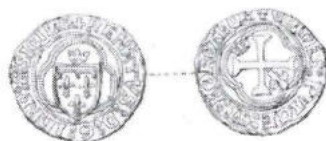


Fig. 18 Demi-parpaïolle

Rolland considère comme les premières celles qui ne portent que les trois lis «parce qu'elles sont mieux gravées et offrent plus de ressemblance avec la monnaie française avec qui la confusion était désirable» (p. 186-187). Le second type, de facture négligée, accuserait «une fabrication qui n'est pas à son début»; les parpaïolles du troisième «souvent très mal frappées... offrent avec le champ aux cinq quartiers l'usage héraldique caractéristique des dernières émissions monétaires de René...» (p. 187). Pour Rolland, la réouverture de l'atelier de Tarascon en 1465 «convient à la maîtrise de Gillet Brisson qui en était encore titulaire le 19 juin 1475, à la veille du changement apporté par le Roi au type de sa monnaie» (p. 188).

Cette chronologie est inacceptable car :

1) l'écu à cinq quartiers des parpaïolles du troisième type, sans les armes d'Aragon, ne peut être postérieur à 1466, car après cette date tous les écus de René portent en cœur le nouveau royaume revendiqué;

2) Ces parpaïolles sont situées vers 1460 par le manuscrit de changeur déjà cité³⁸ et, même si ce témoignage ne peut être considéré comme une vérité absolue, il ne saurait être négligé;

3) Si l'on considère la métrologie, Rolland donne les poids d'exemplaires suivants:

- pour le type aux trois lis: 2,35 et 2,39 g. (2,14 g. pour l'exemplaire de bonne qualité de la BN 2727b); 1,10 g. pour la demie (1,14 g. pour l'exemplaire du Cabinet de Marseille);

- pour le type au semé de lis: 2,80 (deux exemplaires), 2,75, 2,45 et 2,25 (les deux exemplaires du Cabinet de Marseille pèsent 2,55 et 2,67 g.; le mien, usé, 2,37; ceux de la BN vont de 1,78 et 1,99 pour des exemplaires usés [respectivement R 965/1099 et 2736] à 2,78 [R 965/1102], 2,81 [2727] et 3,05 [R 965/1101] pour des exemplaires bien conservés, en passant par 2,58 [exemplaire surfrappé en quinzain en 1694: R 965/1103]); 1,40 et 1,30 g. pour la demie (BN: 1,43 [R 965/1104]; 1,40 [2727 bis]);

- pour le troisième: 2,75 g. (2,83 g. pour l'exemplaire du Cabinet de Marseille; 2,81 pour le mien, bien conservé; 2,49 pour BN 2728 et 2 g. pour R 965/1105, très mal conservé); 1,38 g. (ou 1,37: Cabinet de Marseille) pour la demie.

On ne peut établir de distinction pondérale entre le deuxième et le troisième type de Rolland, dont les exemplaires de bonne qualité pèsent environ 2,8 g. pour la parpaïolle et 1,4 pour la demie. En revanche, sous réserve d'un examen portant sur un plus grand nombre d'exemplaires, son premier type (aux trois lis) semble le plus léger. Il faudrait en outre

³⁸ Nouv. acq. fr. 471, f^o70v = p. 140. La description commence par «Item en celui temps...»; or il a été question de l'année 1460 au f^o 70r. Mais le changeur n'a pas écrit «puis en celui an», comme au f^o70r; il veut donc dire *vers* 1460, mais non précisément cette année-là. Le dessin place au revers les lis en 1-4 et les couronnes en 2-3 (cf. R. 129a). La valeur indiquée est de 10 deniers tournois, pour 5 deniers de loi et 6 s. 8 d. de poids (= 80 au marc). Comme pour le florin au nom de Louis frappé par René (voir n. 30), le changeur se trompe en attribuant cette monnaie aux duchés de Lorraine et Bar. On remarquera que le dessin (cf. R. 130, mais avec le lis en 2 et la couronne en 3) et la description de la demi-parpaïolle suivent immédiatement celles de la parpaïolle; la valeur indiquée est de 5 deniers tournois pour un titre de 5 d.; comme le manuscrit ajoute «et furent faiz du temps du Roy Regner», il y a lieu de penser que ce texte a été écrit après la mort de René, même si le matériel numismatique décrit paraît s'arrêter vers 1465 (voir infra).

étudier le titre de chacun des types³⁹. Mais, en tout état de cause, le type aux cinq écus n'est pas affaibli par rapport aux autres.

4) Le jugement esthétique de Rolland est subjectif et contestable. D'une manière générale, la frappe des monnaies de René n'est pas très soignée et dépend du graveur. Mais le style des parpaïolles aux cinq écus n'est pas du tout dégénéré.

Si ce type est le dernier, il faudrait supposer qu'on n'aurait plus frappé de parpaïolles en Provence après 1466, ce qui semble contredit par les éléments que Rolland a lui-même recueillis (p. 187-188). Si l'on accepte la datation avancée par le livre de changeur, il faut placer le type aux cinq quartiers vers 1460 (de 1460 à 1465, jusqu'à la fin de la maîtrise de N. Grimaud?). Elles pourraient avoir été précédées par le type 2 de Rolland (de poids analogue), de 1456-7 à 1460 et le type 1, le plus léger, pourrait être une émission postérieure à 1466. Son type français (trois lis) s'accommoderait bien du rapprochement diplomatique avec la France et au projet de mariage entre Nicolas, le petit-fils de René et la fille de Louis XI (période 1466-1472). Mais comme la date de 1460 n'est pas un terminus *post quem* mais une date approximative, il faut peut-être placer le type aux cinq quartiers de 1456-7 à 1465, avant les types 2 et 1 de Rolland, dans cet ordre chronologique et, si l'affaiblissement de poids du type 1 est bien confirmé, on pourrait le mettre en relation avec la seconde émission du blanc à la couronne sous Louis XI, qui en abaisse le poids théorique de 3,02 à 2,84 g. et, en ce cas, la dernière émission de parpaïolles provençales serait postérieure au 4 janvier 1474 (ce qui en expliquerait la rareté)... à moins que cet affaiblissement soit dû à des raisons propres à la Provence. Cette chronologie expliquerait l'absence des parpaïolles aux lis (types 1 et 2 de Rolland) dans le livre de changeur qui semble, sous réserve d'une étude approfondie de ce manuscrit, être assez complet jusqu'en 1465, à l'exception des monnaies noires dont ne se préoccupent guère les changeurs. En ce qui concerne la Provence au XVe siècle, on y trouve, outre le florin au nom de Louis déjà mentionné, le carlin de Robert (f°104v = p. 208), dont la frappe posthume s'est poursuivie jusqu'au XVe siècle⁴⁰, et le sol coronat de Louis (f°72v = p. 144), soit toutes les monnaies blanches frappées en Provence dans la première moitié du XVe siècle. En ce qui concerne le monnayage pontifical en Avignon, on trouve les deux monnaies blanches de Martin V

³⁹ D'après le livre de changeur déjà cité (p. 140), la parpaïolle du troisième type a un titre de 4 d. 12 g. et taillées à 80 au marc, soit 3,019 g. d'après Rolland, ce qui correspond pratiquement au poids des blancs à la couronne de la quatrième émission (3,022 g.).

⁴⁰ Sa frappe est encore attestée en 1411: cf. Rolland 1956, p. 175-176.

(1417-1431): le carlin (f°72v = p. 144) et le quart (f°89v = p. 178); le gros de Rome (f°103r-v = p. 205-206) d'Eugène IV (1431-1447); la quasi totalité du monnayage de Nicolas V (1447-1455): écu d'or (f°99v = p. 198), ducat (f°105v = p. 210), carlin (f° 67r = p. 133), demi et patac (f°85v = p. 170); pour Calixte III (1455-1458), le blanc (f°108r = p. 215) et le gros de Rome (f°102r = p. 203); pour Pie II (1458-1464) et Paul II (1464-1471) qui n'ont pas frappé en Avignon, leurs gros de Rome (respectivement f°101r = p. 201 et f°100v = p. 200). Le gros de Paul II semble être la monnaie la plus récente du registre. S'il se confirme que le matériel numismatique décrit dans ce livre de changeur ne dépasse guère 1465, l'absence des parpaillottes aux lis serait un indice (sinon une preuve, car un argument *a silentio* n'est pas une preuve) que ces deux monnaies sont postérieures au milieu des années 1460. Ma proposition ne constitue donc pas une conclusion définitive, mais l'hypothèse la plus vraisemblable en l'état actuel de notre documentation. Une analyse des titres par le procédé d'activation neutronique pratiqué par le CNRS à Orléans pourrait apporter des informations intéressantes.

3. Troisième période : le monnayage à la croix d'Anjou dite de Lorraine (1476 / 1478 – 1480)

Reste la troisième période, que Rolland date de 1476 à 1480. René a perdu son fils Jean, son petit-fils Nicolas, ses royaumes... et ses illusions. Il se tourne vers la religion et vers la Croix, sa seule espérance. Deux symboles religieux vont la caractériser: Marie-Magdeleine, avec le vase à parfum dont elle oignit les pieds du Christ (sur le monnayage d'or, avec la légende MARIA VNIXIT PEDES XPISTI) et la croix à double traverse, qui figure au revers de toutes les monnaies de cette période. La dévotion particulière de René à l'égard de Marie-Magdeleine, dès son emprisonnement à Dijon, mais surtout à partir de 1476 est bien connue⁴¹. Quant à la croix à double traverse, elle vient d'Anjou⁴²: en 1244, Jean d'Alluye, qui revenait de Terre Sainte, donna un fragment de la vraie Croix à l'abbaye de la Boissière. Au milieu du XIV^e siècle, pendant l'invasion anglaise, cette relique fut confiée aux Jacobins d'Angers et Louis I^{er} la plaça dans la chapelle d'Angers en 1359. Il la fit figurer sur certains de ses bijoux et pièces d'orfèvrerie et elle devint le signe d'un

⁴¹ Cf. Mérimond, *passim* et surtout p. 200 à 204, où sont rassemblés dans l'ordre chronologique tous les signes de dévotion de René à l'égard de la sainte. Voir aussi *Le roi René en son temps*, p. 60 et 64, A 143-144.

⁴² Mérimond p. 109-112.

ordre de la Croix inconnu par ailleurs⁴³. René a pour cette croix la même vénération que tous les princes de la seconde maison d'Anjou et il la fait apparaître en Lorraine dès qu'il en devint duc, en 1431: on la voit sur son premier monnayage en tant que duc de Bar et Lorraine, avant 1435. À la fin de sa vie, sur les monnaies provençales qui nous intéressent, elle est accompagnée d'une légende explicite: O CRVX AVE SPES VNICA ("O Croix, salut, unique espérance") ou avec la variante encore plus significative: O CRVX AVE NOSTRA SPESQ(ue) VNICA ("O Croix, salut, notre unique espérance").

L'ensemble de ce monnayage est typologiquement cohérent, mais il faut distinguer deux phases chronologiques: les monnaies d'or (florins) ou magdalons (du nom de Marie-Magdeleine qui y est représentée à l'avvers avec le vase à parfum) ont précédé les monnaies de billon. La circulation du magdalon est attestée à partir d'avril 1476⁴⁴. Ils ont donc dû être frappés au début de cette année, avant la convention monétaire passée avec le pape, dont la délibération des syndics de Carpentras le 22 octobre 1476 donne une version provisoire⁴⁵. On est frappé par le fait que ces monnaies ne portent ni le nom ni les titres de René, mais seule son initiale R de part et d'autre de la croix au revers: les magdalons (R. 131-132 ; fig. 19) ont l'apparence de médailles religieuses. Une analyse du titre des rares exemplaires conservés⁴⁶ permettrait peut-être de distinguer plusieurs émissions: la première au début de 1476; une ou plusieurs autres à partir de 1477-1478 ?

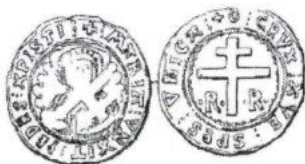


Fig. 19

⁴³ H. Moranvillé, *Inventaire de l'orfèvrerie et des bijoux de Louis 1er, duc d'Anjou*, Paris 1903-1906, p. XIX n° 1: «La croix double, semblable en façon et en couleur à la Vraie Croix dont nous avons encommencié et prins l'ordre».

⁴⁴ Arch. BdR B 215 (état des dépenses et revenus du roi René dressé par Jean Mairesse); le 23 avril à Pierrelatte (f° 9r), «ung madalon» est donné à un petit garçon qui a joué du tambourin devant René; le 2 mai à Vienne (f° 11r), «deux magdalons» sont donnés à un fol et «un florin de magdalon» à chacun des quatre musiciens qui ont joué devant le roi (pour ce troisième paiement en magdalons, texte dans Lecoy, t. 2, p. 368). En avril, on trouve aussi mention de florins (sans autre précision), de florins du R(h)in et de florins d'Utrec(h)t.

⁴⁵ Arch. de Carpentras, BB 93, f° 72-73; document analysé par Rolland 1956, p. 188.

⁴⁶ Il est fort regrettable que les trois exemplaires du cabinet des médailles de Marseille aient été volés (et refondus!) au début du XXème siècle.

Le monnayage de billon à la croix d'Anjou est plus tardif. Il commence un peu avant la Noël 1478. En effet, l'ordonnance du 27 avril 1478 qui fixe le cours des espèces en circulation en Provence n'en parle pas⁴⁷. En revanche, celle donnée à Tarascon le 2 janvier 1479 mentionne les «grans gros de Prouence faiz nouuellement deuant Nouel derrain passé» (valant 2 gros 4 patacs) et les «gros de Prouence ausi faiz nouuellement» (valant un gros 2 patacs)⁴⁸. Ces monnaies ont été frappées à Tarascon et à Aix, avec pour différent respectif la tarasque (R. 133 et 135 ; fig. 20) ou la lettre A (R. 134 ; fig. 21). Cette ordonnance ne mentionne pas explicitement les autres pièces de la série: le demi-gros (Aix, R. 136 à 138; Tarascon, R. 139 ; fig. 22), le quart de gros (R. 140 ; fig. 23), le patac (R. 141 ; fig. 24) et le petit denier de Tarascon (R. 142 ; fig. 25). Mais elles sont comprises (avec les espèces anciennes) dans des dénominations générales de «Demiz gros, quars de Prouence, de Pape..., patatz de Prouence et Avignon..., Mailles de Prouence», qui gardent leur cours accoutumé, à moins de supposer qu'on ait commencé par frapper les grosses monnaies blanches et que la fabrication des petites espèces (ou leur mise en circulation) soit postérieure au 2 janvier 1479. En tout cas, ces monnaies se sont substituées aux demi-gros, quaternaux, patacs et petits deniers précédents pour créer un monnayage cohérent à la croix d'Anjou de la monnaie d'or au billon noir. Au droit des gros et demi-gros, on lit une légende où s'exprime la conception féodale (et chevaleresque) que René se fait du pouvoir politique: *Renatus ex liliis sicilie coronatus*. René s'estime souverain de Naples et de Sicile parce qu'il a été légitimement couronné en vertu de ses droits d'héritier de la maison d'Anjou dont les lis sont l'emblème. Face à lui, son adversaire aragonais estime que sa légitimité lui vient des armes, de sa victoire militaire, et il fait inscrire sur ses monnaies: *coronatus quia legitime certauit* («couronné parce que j'ai légitimement combattu »).



Fig. 20 Grand gros, Tarascon



Fig. 21 Gros d'Aix

⁴⁷ Bibliothèque de Carpentras, ms. 709, pièce 82.

⁴⁸ Arch. BdR B 18, f° 181v (-182v); document publié par Laugier (p. 136) et analysé par Rolland 1956, p. 190.

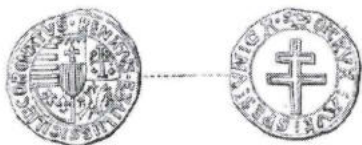


Fig. 22 Demi-gros, Tarascon



Fig. 23 Quart de gros

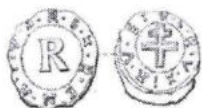


Fig. 24 Patac

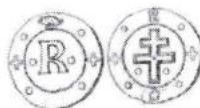


Fig. 25 Denier, Tarascon

Au total, un demi-siècle après l'ouvrage d'H. Rolland, c'est une vision assez modifiée du monnayage du roi René en Provence que je propose. Toutes les questions de chronologie ou d'identification ne sont pas encore résolues et on peut espérer d'autres découvertes. J'ai essayé modestement de faire visiter dans un chantier de recherche, sans cacher les difficultés ou les incertitudes: la recherche progresse pas à pas et, si l'on attend d'avoir des certitudes absolues et totales avant de présenter ses résultats, on ne publie rien. Chaque avancée partielle peut suggérer à soi-même ou à un autre une nouvelle piste de recherche. J'espère aussi avoir montré aux lecteurs non numismates que la numismatique n'est pas une maniaquerie de collectionneur, mais qu'elle met en jeu quantités d'autres disciplines (j'ai même fait allusion à la détermination du titre d'une monnaie par activation neutronique, dans d'autres cas par le microscope électronique) et qu'elle se trouve au carrefour de l'histoire, de l'économie, de l'idéologie politique ou religieuse, de la symbolique... bref, qu'elle mène à l'étude des sociétés humaines et de l'homme. Nous sommes loin de la caricature de l'amateur de médailles brossée par La Bruyère. La personnalité attachante du roi René, dernier des grands chevaliers du moyen âge, avec tout ce que cette qualification peut comporter à la fois de laudatif et de dépréciatif, méritait bien que, pour célébrer le sixième centenaire de sa naissance, on convoquât toutes ces disciplines pour présenter de la façon la moins imparfaite possible un monnayage dont la diversité et l'itinéraire sont à l'image de celui qui l'a prescrit: des racines provençales au rapprochement, dans l'imitation, avec le royaume de France pour se tourner finalement, quand tout est perdu fors l'honneur, vers la religion chrétienne.

Pour terminer, comme le roi René, par l'espérance (*Spes*), j'espère pouvoir un jour, quand je disposerai de plus de loisirs, accompagner cette étude, en la mettant nécessairement à jour, d'un catalogue chronologique et raisonné de toutes les variantes connues de ce monnayage.

Jean-Louis CHARLET
Président du Groupe Numismatique Aixois

Bibliographie numismatique

L. Blancard, "Sur les monnaies du roi René", *Mémoires de l'académie de Marseille*, années 1896-1899, Marseille 1899, p. 337-356.

A. Carpentin, "Quelques monnaies des princes de la maison d'Anjou", *Revue numismatique* 1860, p. 214-220, pl. X.

"Quelques monnaies rares ou inédites de la bibliothèque de Marseille et de la collection de M. le comte de Clapiers", *Revue numismatique* 1860, p. 43-56 et pl. II-III; 1861, p. 45-52 et pl. III; 1862, p. 279-291 et pl. XI.

"Monnaies de Provence", *Revue numismatique* 1863, p. 258-269 et pl. XII.

"Quelques monnaies nouvellement entrées dans le médaillier de la bibliothèque de Marseille", *Revue numismatique* 1866, p. 334-355 et pl. XIII.

J.-L. Charlet et Ph. Ganne, "Les monnaies de Provence 1150-1481-1786", *Le roi René en son temps*, Musée Granet, Aix 1981, p. 87-130.

J.-L. Charlet, "Un denier inédit du roi René", *Annales du groupe numismatique du Comtat et de Provence* 1988, p. 8.

"Observations sur la chronologie du monnayage du roi René", *Annales du groupe numismatique du Comtat et de Provence* 1990, p. 20-22.

"Provincialia II: à propos de la chronologie du monnayage du roi René", *Annales du groupe numismatique de Provence* 8, 1993, p. 39.

"Chronologie du monnayage du roi René en Provence", *Annales du groupe numismatique de Provence* 11, 1996, p. 32-47.

"Le coronat reforciat (inédit) du roi René", *Annales du groupe numismatique du Comtat et de Provence* 1999, p. 23-25.

"Quelques éléments nouveaux sur le monnayage des comtes de Provence", *Annales du groupe numismatique de Provence* 16, 2001 [2003], p. 33-44, en particulier 42-44.

« Les monnaies des comtes de Provence », *Annales du groupe numismatique de Provence* 17, 2002 [2004], p. 31-47 [p. 41-43].

A.J.A. Fauris de Saint-Vincent, *Mémoire d'antiquités contenant les monnoies des comtes de Provence, les médailles et les jetons frappés en Provence et les monnoies qui ont eu cours sous les comtes*, Aix an IX (1801).

J.F.P. Fauris de Saint-Vincent, "Mémoire sur les monnaies qui eurent cours en Provence...", dans Papon, *Histoire générale de Provence*, t. II, 1786, p. 534-602 et pl. I-VII (réédition, Nice 1977).

Joseph de Haitze, *Dissertation sur les magdalins d'or, monnaie particulière à la Provence*, 1734 = ms. de la bibl. de Marseille 1500, f° 515.

Joseph Laugier, "Monnaies rares du Cabinet des médailles de Marseille", *Revue belge de numismatique* 1876, p. 191-208 et pl. XVIII.

"Les monnaies du roi René", *Revue belge de numismatique* 1880, p. 153-187 et pl. VII-XV.

"Monographie des monnaies de René d'Anjou, roi de Sicile et comte de Provence", *Mémoires de l'Académie d'Aix* t. 12, 1882, p. 105-142 et 9 pl.

"Monnaies de René d'Anjou, supplément", *Revue belge de numismatique* 1884, p. 289-295 et pl. XV.

"Un florin provençal inédit", *Revue numismatique* 1886, p. 499.

A. de Longpérier, "Quelques monnaies des princes de la maison d'Anjou", *Revue numismatique* 1860, p. 214-223 et pl. X.

V. Luneau, "Petite pièce de billon du roi René frappée à Tarascon", *Bulletin numismatique* 1902, p. 25.

Docteur Macé, "Deux rares pièces de Provence", *Courrier numismatique* 26, 1931, p. 20-22.

M. Raimbault, "La numismatique provençale au moyen âge", *Encyclopédie départementale des Bouches du Rhône*, t. II, 1924, p. 940-960.

E. Requier, "Notice sur quelques monnaies du musée Calvet d'Avignon", *Revue numismatique* 1844, p. 120-127.

H. Rolland, "Grand blanc de René d'Anjou, comte de Provence", *Courrier numismatique* 1, 1923, p. 9.

Monnaies des comtes de Provence. XIIe-XVe siècles, Paris 1956.